

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 331 Subventions (30.300 euros) à 5 associations et une convention.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer cinq subventions de fonctionnement pour cinq associations, dont le but est de soutenir la lecture, le livre et l'édition de qualité ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney, 10, avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris, au titre de l'année 2016. 2016_03047 10506.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.300 euros, dont 4.000 euros sur proposition de la Mairie du 2e arrondissement est allouée à l'association La Scène du Balcon 8, rue Monsigny 75002 Paris pour l'organisation de sa manifestation Une Saison de Lecture 2016. 2016_01490 15346.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Mystères du Grand Paris (MyGP), 54, rue Marcadet 75018 Paris, au titre de l'année 2016, pour

l'organisation d'un feuilleton numérique décrivant Paris et sa banlieue en cours de transformation à travers des contributions artistiques diffusées par mail. 2016_00791 ; 181714.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Quilombo Projection, 23, rue Voltaire 75011 Paris, au titre de l'année 2016, pour soutenir l'organisation d'une série de conférences. 2016_01061 16616.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Archive : Claude Simon et ses contemporains, 67, rue Mouffetard B.P. 56, au titre de l'année 2016, pour soutenir l'organisation d'un hommage à l'écrivain et cinéaste Assia Djebar. 97621 2016_06022.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Le Petit Ney, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 7 : La dépense totale d'un montant de 30.300 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO